



CERDI - Centre d'études et de recherches sur le développement international

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDI - Centre d'études et de recherches sur le développement international. 2011, Université d'Auvergne - UDA, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02034837

HAL Id: hceres-02034837

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034837>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'Etudes et de Recherche sur le
Développement International (CERDI) - UMR 6587
sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de
l'Université de Clermont1, Université d'Auvergne
CNRS

Mars 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Etudes et de Recherche sur le
Développement International (CERDI) - UMR 6587
sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de
Université de Clermont1- Université d'Auvergne
CNRS

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International (CERDI)

Label demandé :

N° si renouvellement : UMR 6587

Nom du directeur : M. Patrick PLANE

Membres du comité d'experts

Président :

M. Stéphane STRAUB, Université de Toulouse 1

Experts :

Mme Patricia AUGIER, Université de la Méditerranée

M. Jean-Pierre CLING, Université Paris 13

M. Marc DEMERY-LEBRUN, CoNRS, représentant les ITA

Mme Monique KERLEAU, représentant le CoNRS

M. Thierry MAYER, Sciences-Po, Paris, représentant le CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Patrick ROUSSEAU

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Cuong LE VAN (CNRS)

M. Alain ESCHALIER, Vice président Conseil Scientifique Université d'Auvergne



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite du CERDI s'est déroulée le 16 mars 2011. A l'issue d'un huis clos du comité d'experts le directeur de l'unité a présenté le bilan de l'unité et de son fonctionnement ainsi que les grandes lignes du projet pendant environ une heure. Cette présentation générale a été suivie de l'exposé des axes de recherche par chacun des responsables. Une discussion avec le comité d'experts est intervenue en présence des membres de l'unité. Au cours de l'après-midi se sont succédées des réunions avec les ITA-IATOSS. Enfin une discussion avec les tutelles de l'unité représentées par les présidents de l'université d'Auvergne et de l'université Blaise Pascal et les vices présidents CS, le directeur de l'ESC Clermont-Ferrand et le représentant du CNRS est intervenue avant le huis clos destiné à la préparation de la rédaction du rapport d'évaluation.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CERDI est une Unité Mixte de Recherche (UMR 6587) du CNRS depuis 1976 et une entité de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Clermont1, Université d'Auvergne, depuis 1996. Son domaine d'étude principal est l'économie du développement, avec en particulier un accent sur les aspects macroéconomie du développement, commerce international, et santé.

- Equipe de Direction :

Directeur du CERDI : M. Patrick PLANE.

Directeur adjoint : M. Jean-Louis COMBES.

Secrétaire général : M. Patrick DOGER.

Administration de la recherche : Mme Odette GALLON.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	22	22
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	8	8
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	22	23
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	6,75	6,75
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,5	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	62	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	31	30



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

De l'avis du comité d'experts, le CERDI est un exemple de réussite malgré des conditions difficiles d'enclavement géographique. La production scientifique est bonne, et le rayonnement et l'insertion internationale excellents.

- Points forts et opportunités :

- Le CERDI bénéficie d'un legs historique important avec une bonne capacité à conduire la transition par rapport aux personnalités de référence qui en ont fait le succès.
- Le comité d'experts relève la qualité de la production scientifique même si des améliorations peuvent encore être attendues en termes de publications internationales.
- Il note également les moyens mis à disposition importants et bonne capacité à mobiliser des ressources d'un point de vue financier mais aussi de terrains de recherche et de bases de données
- Il souligne la visibilité de l'unité de recherche au plan national et international sur ses thématiques de référence.
- Outre son insertion internationale, la production de docteurs, dont une partie est placée chaque année dans les institutions internationale de type Banque Mondiale et FMI, est un des principaux points forts du CERDI.

- Points à améliorer et risques :

Les difficultés à recruter ou à retenir les chercheurs, et parfois le manque d'ambition de la stratégie scientifique pourraient constituer dans les années à venir des problèmes dans le cadre d'une stratégie d'excellence.

- Recommandations :

Les recommandations sont formulées avec comme objectif un saut qualitatif en terme de production scientifique.

En premier lieu, une politique de publication plus ambitieuse, mettant plus l'accent sur la qualité que sur la quantité, en particulier au niveau des jeunes enseignants-chercheurs (MCF, CR, jeunes professeurs) s'impose. En particulier, il est nécessaire de viser à une présence plus systématique dans les principales revues de développement. Il est probable que cela passe en particulier par une politique plus volontariste favorisant la production conjointe entre les chercheurs locaux et les nombreux visiteurs extérieurs.

Par ailleurs, le renforcement de thématiques transversales, comme la recherche sur la Chine dans le cadre de l'IDREC ou l'axe agriculture-santé-environnement, semble plus prometteur que l'incursion dans des domaines où le CERDI ne possède pas ou plus d'avantage comparatif clair, tels que l'évaluation / randomisation ou certains aspects macroéconomiques.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	21
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	10
A3 : Taux de producteurs de l'unité [$A1/(N1+N2)$]	70%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	40

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Globalement, le comité d'experts a jugé la production scientifique originale et pertinente. Des doutes ont néanmoins été exprimés en ce qui concerne l'impact des travaux en économie de la santé, domaine dans lequel il semblerait que la qualité des bases de données dont dispose le centre pourrait autoriser le ciblage de revues plus prestigieuses que celles visées actuellement (voir également point suivant). De même, en ce qui concerne les régimes de change, dont l'approche dans le projet semble un peu datée.

Les publications sont nombreuses et de bonne qualité. En effet, la production scientifique du laboratoire répertoriée dans le classement de l'AERES est de 114 publications, ce qui, rapportés aux 30 membres (dont 22 enseignants-chercheurs et 8 CNRS), représente un ratio de 3,8 publications. Sur ces 114 publications, 14% sont de rang 1 et 1* et 17% de rang 2.

Cette situation présente des opportunités d'agglomération additionnelle, mais aussi des risques. Pour preuve, un quart des publications de rang 1 et 1* dans le classement CNRS (4 sur 16, dont 2 dans le Journal of Development Economics, une dans ReStat et une dans l'EER) correspond à des chercheurs ayant quitté le CERDI à la date de clôture du bilan. D'un autre côté, il est important de noter la stratégie de recrutement du CERDI, visant à améliorer la qualité des publications et à compenser, sur ce point, les deux récents départs, par exemple à travers le recrutement, sur une chaire d'excellence de deux ans, d'un chercheur international de grande renommée (sur ces 4 dernières années, 1 Journal of Public Economics en 2011, 1 WB Economic Review en 2010, 1 Economic History Review en 2009, 1 Health Economics en 2009 et 1 EDCC en 2008).

D'une manière générale, il semblerait que le CERDI aurait à gagner à mener une politique de publication plus ambitieuse et plus nettement ciblée sur les principales revues de développement (Journal of Development Economics, World Development, Economic Development and Cultural Change, World Bank Economic Review, auxquelles on pourrait ajouter également le Journal of Economic Growth), en mettant plus l'accent sur la qualité que sur la quantité, surtout pour les chercheurs ou enseignants-chercheurs en début de carrière (MCF, CR, jeunes professeurs). Cela est également vrai en économie de la santé, domaine dans lequel le CERDI a à son actif des recherches pertinentes bénéficiant d'un accès à des bases de données originales, qu'il s'agisse des travaux menés de longue date sur le financement de l'assurance santé dans les pays à faible revenu ou des recherches plus récentes sur le lien entre santé et croissance, qui semblent justifier une stratégie de valorisation plus ambitieuse au niveau des supports de publication.



Les relations contractuelles, liant en particulier le CERDI à des organismes internationaux tels que la Banque Mondiale ou le Fond Monétaire International, sont un point fort de l'institution. Elles permettent de favoriser la collecte de données et de contribuer à l'identification par les chercheurs et surtout les doctorants de thèmes de recherche valorisés par la communauté du développement.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

La visibilité internationale du CERDI est sans aucun doute un de ses points forts. Elle se traduit en particulier par ses liens avec les organismes de développement (voir ci-dessus) et par l'accent très fort mis sur les programmes de visite temporaires, par exemple par le biais de postes de professeurs invités, destinés à attirer des chercheurs de niveau international (même s'il n'a pas été possible d'obtenir une information détaillée sur les dates et la fréquence de ces visites). Le recrutement de jeunes chercheurs au cours des dernières années a également été très positif. Ces aspects sont d'autant plus notables que la localisation du CERDI rend assez difficiles l'attraction permanente de chercheurs de haut niveau ou la rétention sur le long terme de jeunes chercheurs.

Néanmoins, il a également été noté le faible nombre de contrats de post-doctorants (1 sur la période 2006-2010) ainsi que le fait que les nombreuses visites (professeurs associés, professeurs invités) au CERDI ne mènent que rarement à des publications jointes avec les chercheurs locaux. Il est donc recommandé de maintenir la politique d'invitation à l'international du centre tout en menant une politique plus volontariste favorisant la production conjointe entre les chercheurs et doctorants locaux et les contacts extérieurs.

Au cours du dernier quadriennal, apparaissent 4 sources différentes de financement (1 ANR, 1 Contrat d'Objectif Partagé, 1 AUF et 1 Programme PHC-Utique), auxquelles s'ajoutent un financement NBER African Successes pour la période 2009-2011, ce qui semble relativement correct. Une plus grande diversification des ressources à moyen terme, par exemple à travers la recherche plus systématique de contrats de recherche type ANR, comme cela a d'ailleurs été engagé, serait sans doute favorable.

Il pourrait être bénéfique au CERDI d'essayer de s'insérer plus dans les réseaux internationaux de type CEPR, d'où il semble complètement absent. Une possibilité pour cela serait peut-être une diversification progressive de la politique d'invités.

Les chercheurs du CERDI valorisent leurs recherches dans des revues à large diffusion ou ouvrages. Par ailleurs le CERDI assure la direction scientifique de la Revue d'Économie du Développement.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La gouvernance et l'animation de l'équipe sont jugées très positives, aussi bien au niveau de l'insertion dans l'université d'Auvergne, qu'au niveau de l'animation de l'école doctorale. Il existe en revanche des doutes sur la nécessité du découpage en axes, en particulier au regard de la taille de l'équipe.

En ce qui concerne les doctorants, la rencontre avec une trentaine d'entre eux a montré un groupe très homogène, motivé, et bien encadré. Une inquiétude portait néanmoins sur le fait que près de la moitié des 62 doctorants déclarés ne sont pas financés mais ce point n'a pas été totalement élucidé car seulement deux d'entre eux étaient présents à la réunion.

Finalement, l'unité bénéficie d'un soutien de qualité en personnel technique qui doit être préservé dans un contexte de départ à la retraite d'un grand nombre d'entre eux. Ce remplacement des emplois visés doit constituer une opportunité pour le CERDI en termes de pyramide des âges et d'adaptation aux nouveaux besoins de la recherche.

Comme cela a été souligné précédemment, une politique incitant à plus de prise de risque, en particulier au niveau des objectifs de recherche et de publication, pourrait s'avérer nécessaire pour franchir un cap qualitatif au niveau de la production scientifique. Le système de bonus de publication mis en place récemment devrait constituer un pas dans cette direction. L'obtention du label « Centre d'excellence » CNRS-INSHS pour 2010-2011 dans le domaine thématique de l'économie du développement et de la transition est également un exemple d'initiative compatible avec un tel objectif.



Le CERDI réalise sur son site propre un ensemble d'activités de formation qui constituent également un point fort de l'institution et au-delà de l'université d'Auvergne. Les chercheurs du CERDI sont ainsi impliqués dans un magistère de « développement économique » ainsi qu'au niveau M1 et M2 dans des enseignements relevant du développement international (Master « Analyse économique et développement international », avec cinq spécialités en formation initiale : Economie du développement, Développement économique et analyse de projets, Economie de la santé dans les économies en développement et en transition, Economie de la Chine, Développement durable dans les pays en développement et en transition et deux en formation continue : Gestion de la Politique Economique, Maîtrise d'ouvrages Publique et Privée).

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet a été l'aspect le plus difficile à évaluer par le comité d'experts. En effet, il apparaît largement comme un prolongement à l'identique des activités actuelles, avec des axes qui ne sont pas toujours clairement articulés les uns avec les autres et des lignes directrices ou jugées prioritaires pour les prochaines années qui ne sont pas suffisamment mises en perspective (sauf peut-être sur l'aspect agriculture-santé-environnement, perçu comme potentiellement porteur).

Les choix stratégiques et de prise de risque visant à effectuer un saut qualitatif gagneraient donc à être précisés. L'existence d'un projet LABEX (qui depuis a été retenu) a été évoquée, mais rien n'a été dit quant à son articulation avec le projet présenté.

En ce qui concerne les aspects plus spécifiquement scientifiques, les présentations d'axes (à l'exception peut-être de la partie microéconomique) ont principalement consisté en une liste de références à la littérature générale, sans que l'apport passé ou en cours de membres du CERDI soit vraiment évident. Le comité d'experts n'a pu parvenir, par exemple, à déterminer clairement comment le CERDI compte se faire une place dans le domaine de l'évaluation / randomisation, dans un marché déjà passablement encombré, en l'absence par exemple de coopérations systématiques clairement identifiables avec JPAL ou PSE.

On notera d'un autre côté que l'arrivée d'un chercheur de renom contribuera fortement à impulser de nouvelles dynamiques et à hisser vers le haut la qualité scientifique, à la fois de l'axe microéconomique et de l'axe santé. A l'inverse, le récent départ de la seule chercheuse active dans le domaine du commerce international pose des questions quant à l'activité domestique du CERDI dans ce domaine, en particulier dans la mesure où c'est précisément la spécialité d'un certain nombre des chercheurs externes qui visitent régulièrement le centre. Il faut toutefois préciser que, dans le projet de recherche du prochain contrat, les questions concernant directement le commerce international tiennent une place relativement marginale.

Finalement, le comité d'experts a trouvé intéressants les axes transversaux qui ont été peu développés durant la visite, comme la recherche sur la Chine dans le cadre de l'IDREC. Il est possible que ce type d'axes offre plus de possibilités de lier les différentes approches présentes au CERDI, par exemple l'économie de la santé et les aspects plus macroéconomiques, etc.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Le comité de visite a conclu que l'analyse par axe semblait un peu artificielle, en particulier au vu de la taille de l'équipe, et n'apportait pas d'éléments décisifs additionnels par rapport aux conclusions précédentes. Cette section n'est donc pas renseignée.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CERDI: Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International	A	A+	A+	A	A+

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains



Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2011

Le Président

et

Le Vice-président du Conseil Scientifique

à

Monsieur Pierre Glorieux
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20 rue Vivienne
75002 Paris

**OBJET : Rapport d'évaluation S2UR120001931 – CERDI : Centre d'Etudes et de
Recherches sur le Développement International– 0631262E**

Direction de la Recherche

Dossier suivi par :
Isabelle RHIT

Tél. : 04 73 17 72 15
Fax. : 04 73 17 72 01

isabelle.rhit@u-clermont1.fr

N/réf. :DR-IR/AL/2011 N°216

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations de portée générale concernant le rapport d'évaluation de l'unité « CERDI » dirigée par Patrick Plane envoyé le 24 mai 2011, observations que j'approuve bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Professeur Philippe Dulbecco
Président de l'Université d'Auvergne

Professeur Alain Eschaliér
Vice-président du Conseil Scientifique



CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LE DEVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



UNIVERSITÉ
D'Auvergne
www.u-clermont1.fr

Clermont-Ferrand, le 17 mai 2011

Réponse du CERDI au rapport du Comité de visite

Le CERDI a pris connaissance du rapport d'évaluation du Comité de visite. Il tient à le remercier pour la qualité appréciable du travail fourni, pour les observations formulées qui emportent, non sans nuances, l'adhésion de l'unité. La lecture de ce rapport conduit à relever quelques erreurs factuelles, notamment pour ce qui concerne le nombre d'habilités à diriger les recherches (HDR), actuellement de 18 et non de 30 comme indiqué à la ligne N7. Le nombre de chercheurs EPST est désormais de 7 (N2) et, par ailleurs, nous avons deux post-doctorants en laboratoire qui sont entrés en fonction dans les semaines ayant suivi la finalisation de notre rapport de contractualisation. La suite de ce commentaire passe en revue quelques éléments de nature à clarifier certains points sur lesquels les experts ont plus particulièrement porté attention.

Gérer le laboratoire dans un contexte de mondialisation de la recherche

Le rapport situe le comportement du laboratoire dans une dynamique positive attestée par les publications et le rayonnement international, par la qualité des formations et la réussite pérenne dans une insertion professionnelle de haut niveau, notamment dans les organismes internationaux (FMI, Banque mondiale). Le constat dressé est la conséquence des efforts déployés dans la durée autour d'une vision stratégique discutée et partagée en interne. Nous nous félicitons de ce que le rapport de l'AERES reconnaisse nos points forts et valide notre engagement au service de l'excellence scientifique dans un environnement régional rendu pourtant difficile par des facteurs d'économie géographique. L'implantation dans une agglomération de taille moyenne avec un effectif de laboratoire encore étroit contraint, en effet, à éviter la dispersion des questionnements, à développer des coopérations externes au site clermontois là où des structures de plus grandes agglomérations rencontrent des opportunités de regroupements et d'élargissements thématiques.

.../...

Le CERDI s'est construit dans une bonne connaissance de son environnement. Il s'accommode de ses inconvénients et tire profit de ses avantages en demeurant positionné sur des problématiques maîtrisées. Il s'investit dans l'animation de relations de coopération externes qui facilitent la mise en réseau international des personnels et compensent, en partie, son relatif handicap de taille. Dans le domaine académique, la responsabilité du GDR en *économie du développement et de la transition*, l'initiative de la constitution d'un centre d'excellence sur cette même thématique et l'inscription récente du laboratoire dans le cercle étroit des bénéficiaires d'un LABEX, sont quelques-unes des manifestations tangibles des capacités d'animation et d'attractivité. La mise en réseau externe des chercheurs a parfois des contreparties négatives. Elle peut induire des mobilités dont notre unité n'a pas été exempte. Le rapport AERES pointe le départ de deux chercheurs de qualité en cours de quadriennal. Le CERDI regrette bien sûr ces départs, mais constate que le fait générateur des mobilités est extérieur à son mode de fonctionnement, en relation avec la mondialisation de la recherche qui conduit à la redéfinition des rapports aux laboratoires en substituant des liens « faibles » aux liens « forts » traditionnels. Toutes les unités sont potentiellement sujettes à de telles mobilités. L'essentiel est que ces mouvements n'altèrent pas l'attractivité, que le projet scientifique conserve force et cohérence par des flux d'entrée compensateurs des départs.

Consolidation des acquis et nouvelles avancées qualitatives

Le rapport de l'AERES nous interpelle sur les exigences de consolidation de l'attractivité par promotion d'une « politique plus volontariste » tendue vers une « stratégie de recherche plus ambitieuse » devant conduire à un saut « qualitatif » en termes de publications. Le CERDI porte en lui chacun de ces objectifs et travaille à leur expression.

(i) Nous avons d'abord une politique de recrutement très dynamique, largement ouverte sur l'extérieur, mais également une stratégie active de sollicitation de professeurs « invités » en coordination étroite avec l'Université d'Auvergne et la Faculté des sciences économiques et de gestion. Le rapport du comité de visite mentionne qu'il ne lui a pas été possible d'avoir une bonne appréhension du sujet. L'information a pourtant été communiquée, mais peut-être a-t-elle été mal réceptionnée, ce qui nous conduit à rappeler ici notre *modus operandi*. Certains professeurs invités ont une présence sur des cours annuels fortement structurants, notamment en économie internationale ou en microéconomie du développement sur une période de l'ordre de trois mois par an ; d'autres ont des cours plus ramassés et plus thématiques, impliquant généralement une présence limitée à un mois. Les professeurs invités contribuent à la visibilité du CERDI, à la couverture de domaines de la formation où les contenus ne seraient que partiellement maîtrisés localement compte tenu du nombre et de la variété des masters. La liste des professeurs invités est arrêtée annuellement. Progressivement, on tend à ce que les bénéficiaires de ces contrats entrent dans des démarches de collaborations de recherche tendues sur des objectifs de publications conjointes. Cette démarche semble en adéquation avec les recommandations des experts. Le « *centre d'excellence* », créé à l'initiative conjointe de l'INSHS (CNRS), du Conseil régional d'Auvergne et de l'Université d'Auvergne, est également utilisé pour relayer cet objectif de collaboration. Sur la période 2010 et 2011, le centre, localisé dans les locaux du CERDI, prend en charge tout ou partie des frais de déplacement et de séjour pour des chercheurs intéressés par le développement international et, le cas échéant, la co-écriture d'articles.

(ii) Nous avons ensuite souscrit, en 2010, à l'idée d'une politique d'incitation à la publication de haut niveau lancée par la Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International (FERDI). Par ce dispositif incitatif, le CERDI s'est hissé au niveau des bonnes

.../...

pratiques observées dans les grands laboratoires publics européens. Cet outil devrait donc contribuer à élever le nombre et la qualité des publications comme demandé par le comité de visite. On attend du dispositif qu'il améliore le taux de « publiants », actuellement de 70%, qu'il encourage également à des prises de risques au niveau du choix des revues. On observera toutefois que par rapport à l'évaluation précédente, la dynamique de ces dernières années marque un premier « saut qualitatif » que l'unité s'efforcera donc de prolonger et d'amplifier.

Les garanties d'un projet scientifique ambitieux

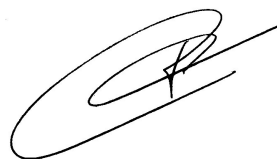
L'évocation du projet scientifique et sa déclinaison en axes de recherches a suscité quelques interrogations. Et c'est ici, également, que peut se loger une certaine part d'incompréhension du rapport. Le comité de visite fait notamment grief du caractère « artificiel » des axes, de leur contenu qui serait trop dans la continuité des engagements du quadriennal précédent, de l'absence de référence à la problématique de la gouvernance internationale sur laquelle le CERDI vient d'être honoré à travers le financement de l'un des cinq projets économiques nationaux relevant du dispositif des laboratoires d'excellence (LABEX).

(i) S'agissant d'abord de *l'affichage des axes*, le CERDI demeure centré sur une « niche » thématique et aborde toutes les questions pertinentes à la compréhension des dynamiques de développement international, que ce soit à travers l'étude du comportement des agents ou de la politique économique. Cette ambition, couplée à un effectif étroit, contraint à un regroupement sur un petit nombre d'axes de portée générale embrassant les questionnements de la microéconomie et de la macroéconomie ouverte. Le troisième axe structure des recherches émergentes et prometteuses sur des sujets plus ciblés, peut-être davantage pluridisciplinaires, qui conserveront toute leur actualité dans la prochaine contractualisation (économie de la santé et du développement durable). Il demeure, et nous assumons pleinement cette orientation, qu'à ce stade, l'animation du CERDI est davantage affaire de vie collective de laboratoire que de fonctionnement par axe. Les interpénétrations thématiques et l'effectif de l'unité conduisent à cette logique, qui a toujours eu la préférence de ses membres. Il nous semble que ce mode de fonctionnement unitaire est en adéquation avec les recommandations du comité de visite ou répond, au moins en partie, à certains des doutes émis.

(ii) S'agissant ensuite du *contenu du projet scientifique*, l'idée que le projet reconduirait « à l'identique » ce qui a été présenté dans le bilan, relève d'une défaillance dans l'écriture de notre projet ou d'une interprétation incomprise de nos ambitions. Le croisement des thématiques est, en lui-même, illustrateur des renouvellements avec des traitements novateurs, par exemple, pour ce qui concerne la microéconomie, aux frontières de l'économie de la famille et de la démographie. L'idée d'une inertie du projet est par ailleurs en décalage avec la recommandation de ne pas s'aventurer sur des terrains où le CERDI n'aurait pas un avantage comparatif « clair ». Le cas des évaluations/randomisation est mentionné, orientation d'ailleurs déconseillée par le Comité, probablement en raison d'un malentendu. En effet, il ne s'agit pas d'ouvrir un champ de recherche relevant de l'économétrie théorique, mais de maîtriser le meilleur état de l'art pour une économie appliquée de qualité. Le développement de collaborations avec nos collègues de PSE ou de JPAL, préconisé par les experts, est une voie à explorer. Quoi qu'il en soit, la maîtrise de ces techniques, autour d'enquêtes bien constituées, conditionnera la capacité de publication de nos travaux microéconomiques, notamment dans les revues de champ disciplinaire que le comité nous invite à investir davantage. La référence au travail qui est fait sur la partie projet de notre économie de la santé semble également manquer de nuances sur un domaine où les chercheurs sont actifs par la publication et reconnus pour leur efficacité dans l'animation de réseaux internationaux.

(iii) S'agissant, enfin du *LABEX*, même si le CERDI est l'unité d'appui, l'articulation générale du projet a été l'œuvre de la FERDI. Les questions de recherche figurant dans cet ambitieux programme décennal sont bien présentes dans le projet de l'unité, même si elles ne lui ont pas été explicitement rattachées. A l'instar des activités de recherche sur la Chine, la thématique générale du *LABEX* : *le développement et la gouvernance, la conception de nouvelles politiques de développement international à partir des résultats de la recherche*, est traversée par les trois axes du CERDI. Elle touche à la fois à la politique de l'aide au développement, à la compétitivité des organisations productives dans des environnements où les institutions sont souvent faibles, aux enjeux et défis du développement durable. L'absence de référence explicite dans le projet scientifique de contractualisation, car le sujet a été évoqué oralement avec le comité de visite, tient au calendrier de remise du projet de contractualisation à notre établissement universitaire (juin 2010), remise antérieure au dépôt du projet *LABEX*. Elle tient aussi à la concurrence pour les financements qui n'incitait pas nécessairement à une mise en relation trop étroite avec un label d'excellence dont l'obtention était incertaine.

En conclusion, le CERDI demeure mobilisé pour accroître sa visibilité internationale par la qualité de sa recherche, de ses formations et de son insertion professionnelle. Il fait siennes de nombreuses recommandations du comité d'experts qu'il remercie pour la qualité de sa perception, pour ses conseils qui faciliteront assurément une bonne appréhension de l'avenir. L'efficacité dans la conduite stratégique du laboratoire passera par le renouvellement de la confiance des tutelles, bien sûr attestée par les financements directs, mais aussi par les opportunités de recrutements, de renouvellement des personnels au niveau des ITA et IATOS. Ces derniers sont partie intégrante de nos succès. Le comité de visite mentionne que l'âge de la retraite atteindra un certain nombre de ces agents lors de la prochaine contractualisation. La capacité de l'Université d'Auvergne et du CNRS à veiller au bon renouvellement de ces agents sur les activités dédiées à la recherche conditionnera l'ambiance du laboratoire et sa capacité à aller de l'avant.



Patrick Plane
Directeur du CERDI
UMR 6587